

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 19 Mars 2012 à 21 H 00**

L'an deux mille douze, le 19 Mars à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Madame Patricia CHARBOIS, Monsieur Morad FENNAS, Monsieur Patrick GRABOWSKI, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Martine FITTE-REBETE, Monsieur Dany ROUGERIE, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Tony SALVAGGIO, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT, Monsieur Roland LEROY.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Valérie ABRIOUX, Monsieur Franck PAILLOUX, Monsieur Jean Claude FOURRIE.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Madame Sophie AUBRADOR, Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSELIN, Monsieur Jean Pierre GILLET, Madame Laurence ORTGA-MONTANT.

Etait absent excusé : Monsieur Daniel CHEVALIER

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Claude MARTINEZ accepte cette désignation.

Le Compte-rendu du Conseil du 20 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de retirer de l'ordre du jour, les points suivants :

- Vote des taux d'imposition 2012
- Vote des taux de TEOM 2012

Madame le Président expose aux membres du conseil que l'état 1259 de la Communauté de Communes n'a pas encore été reçu à ce jour. De ce fait, les taux d'imposition 2012 seront votés en toute connaissance de cause, au prochain conseil du 2 avril 2012.

Après accord de l'assemblée, Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 19 Mars 2012 à 21 H 00**

I – Compte de Gestion 2011 du Receveur :

Madame le Président informe le Conseil Communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2011 a été réalisée par le Trésorier en poste à Pontault-Combault et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de Communes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L. 2121-29, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et D.2343-1 à D.2343-10,

Vu le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Article unique : Adopte le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2011.

II – Vote du Compte Administratif 2011 :

Madame le Président s'est absentée pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes préside l'Assemblée pour la présente délibération.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.2121-29, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D.2342-12,

Vu le Compte de Gestion du Trésorier de Pontault-Combault,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-Président, président de séance,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants

Article unique : Adopte le Compte Administratif de l'exercice 2011, conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Trésorier de Pontault-Combault et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes de l'exercice	4 575 829,96 €
- Dépenses de l'exercice	4 220 320,27 €
- Résultat de l'exercice.....	355 509,69 €
- Résultat antérieur reporté	591 218,08 €
- Résultat de clôture	946 727,77 €

Section d'investissement :

- Recettes de l'exercice	80 024,02 €
- Dépenses de l'exercice	80 507,53 €
- Résultat de l'exercice	- 483,51 €
- Résultat antérieur reporté	- 20 172,65 €
- Résultat de clôture	- 20 656,16 €

III – Affectation des résultats du Compte Administratif 2011 :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L2121-29, L2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2, et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération N° 15-2012 approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1^{er} : Décide d'affecter 20 656,16 € au compte R 1068 du Budget Primitif 2012.

Article 2: Décide d'affecter 926 071,61 € au compteR 002 du Budget Primitif 2012.

IV - Durée d'amortissement des fonds de concours :

Madame le Président expose au Conseil la possibilité de fixer les modalités d'amortissements des fonds de concours.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-11,

Considérant les fonds de concours versés aux communes de la Brie Boisée comptabilisés au compte 2041412 « Subventions d'équipement versées aux communes membres du GFP- Bâtiments et installations »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Décide d'amortir les fonds de concours comptabilisés au compte 2041412 en mode linéaire sur une durée de 10 ans.

V – Vote du Budget Primitif 2012:

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L. 2121-29 et L.2311-1 et suivants,

Vu le projet de budget,

Entendu le rapport de Monsieur Gérard DEBOUT, 1^{er} Vice-président,

Vu le compte-rendu de la Commission des Finances du 31 janvier 2012,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article unique : Adopte le Budget Primitif 2012 qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	5 565 782,61 Euros
- Recettes de fonctionnement :	5 565 782,61 Euros
- Dépenses d'investissement :	2 993 660,81 Euros
- Recettes d'investissement :	2 993 660,81 Euros.

VI - Autorisation de signature du contrat de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Considérant la proposition définitive de la Caisse des Dépôts reçue le 1er février 2012 pour un prêt de 850 000 € sur 15 ans à un taux fixe de 4,51 % non révisable et des frais de commission d'intervention s'élevant à 250 €.

Considérant que le prêt devrait être débloqué au plus tard au 30 avril 2012.

Vu le budget,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article Unique : Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la contractualisation d'un contrat de prêt au nom de la Communauté de Communes de la Brie Boisée, tant en sa qualité d'emprunteur que de garant, auprès de la Caisse des Dépôts des Consignations dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 850 000 €
- Taux d'intérêt (fixe) : 4,51 %
- Frais de commission d'intervention : 250 €

Madame le Président rappelle que ce prêt est nécessaire au financement du projet des Maisons de l'Environnement. Elle souligne que la construction de ces lieux, dédiés à l'environnement et au développement durable, va débiter dès la fin de cette année.

VII - Convention avec Initiatives 77 – chantiers verts :

Madame le Président propose au Conseil de la Communauté de Communes d'adopter la convention relative aux chantiers d'insertion organisés en collaboration avec l'association Initiatives 77 (« chantiers d'initiative locale »).

Le dispositif permettra à plusieurs personnes en difficulté professionnelle d'être accompagnées dans leur insertion sociale par l'emploi et de bénéficier d'une formation qualifiante, tout en participant à la valorisation du patrimoine local.

Dans le cadre de cette convention, la Communauté de Communes s'oblige à participer partiellement aux frais de personnel (salaires, charges, vaccinations...), cette participation étant estimée à un montant de 883,00 € par semaine pour un encadrant de chantier et une équipe de 10 à 12 personnes.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-29,

Vu le projet de convention avec l'association Initiatives 77,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article unique : Autorise le Président ou son représentant à signer la convention, amendée au besoin.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BRIE BOISEE
en date du
Lundi 19 Mars 2012 à 21 H 00**

VIII – Questions diverses :

Dématérialisation : Madame le Président annonce que dans un souci de modernisation et d'efficacité, la Communauté de Communes s'est engagée dans la dématérialisation des actes juridiques soumis au contrôle de la légalité. Cette démarche est soutenue par les pouvoirs publics et plus particulièrement la Préfecture de Seine-et-Marne. Les délibérations, notamment, seront transmises en temps réel ce qui est un gain d'efficacité pour les services. Elle souligne que la Communauté de Communes va signer un contrat auprès d'un prestataire agréé par le Ministère afin de mettre en place très prochainement la dématérialisation. Afin de rationaliser les dépenses et de réaliser des économies, un groupement de commande sera mis en place par la Communauté de Communes pour le compte des collectivités de la Brie Boisée.

Rallye Touristique : Madame le Président informe les membres du conseil que le Syndicat d'Initiatives Centre Brie organise un rallye touristique sur les 5 communes de la Brie Boisée le 1^{er} mai 2012. Elle précise que cette manifestation, prise en charge par le syndicat, mettra en valeur le patrimoine de la Brie Boisée. Cette manifestation est ouverte à toutes et tous (*pour plus d'informations, veuillez contacter le 01.64.07.71.24 – www.si-centrebrie.fr*).

Culture : Monsieur Philippe MURO fait un retour sur le thé dansant qui a eu lieu le 18 mars à Villeneuve-le-Comte. Il rappelle, aux membres du conseil, que la prochaine manifestation théâtrale aura lieu le 14 avril 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Pontcarré.

Transport : Monsieur Tony SALVAGGIO fait le point sur les travaux menés par le syndicat de transport de Marne-la-Vallée. L'objectif des prochaines semaines est d'acter le développement de l'offre de transport en commun sur la Brie Boisée notamment pour les lignes 22 (Ferrières-en-Brie) et 32 (Favières, Villeneuve-St-Denis et Villeneuve-le-Comte).

Monsieur Gérard DEBOUT rappelle qu'une réunion concernant la problématique de la circulation sur l'A4, et organisée par l'ACTEP (association des collectivités territoriales de l'Est Parisien), aura lieu le jeudi 22 mars. Il souligne que c'est une problématique très importante car il s'agit d'un des axes les plus surchargés du monde...

La séance est levée à 22h15

PROCHAIN CONSEIL :

- LUNDI 2 AVRIL 2012 à 21 H 00.

Fait à PONTCARRE, le 23 Mars 2012

Le Président,

Mireille MUNCH.